

Gratuité des sorties et camps à l'école

L'association vaudoise des parents d'élèves (apé-Vaud) demande à l'Etat de mettre en œuvre les moyens appropriés pour garantir la pérennité des activités scolaires hors les murs.

Par son arrêté du 7 décembre 2017, le Tribunal fédéral rappelle que la gratuité de l'école est un principe fondamental de la Constitution Suisse.

Derrière ce principe, l'enjeu est l'éducation pour tous, base essentielle d'une société démocratique. En Suisse, les camps scolaires, les sorties culturelles et sportives font partie intégrante de l'éducation, ils sont d'ailleurs obligatoires pour les élèves. A ce titre, ils entrent pleinement dans le principe de gratuité de l'école.

La participation des parents aux sorties scolaires et à certains frais relatifs aux fournitures scolaires (achat de livres, petit matériel de bricolage, etc.) a depuis longtemps été tacitement acceptée.

Néanmoins, avec le temps, cette participation tend à augmenter si bien que, dans le canton de Vaud comme ailleurs sans doute, le Département de la jeunesse, de la formation et de la culture a émis des directives visant à définir la participation maximale qui pouvait être demandée aux parents.

Des dérogations à ces directives sont néanmoins possibles, laissant la porte ouverte à une plus grande participation des parents selon le projet proposé.

Si une certaine proportion des familles vaudoises estime cette participation acceptable, il n'en reste pas moins qu'elle va à l'encontre du principe de gratuité de l'école que s'est donné le pays et qu'elle reste un obstacle financier pour certaines familles.

Dans la situation actuelle, ne plus permettre que les parents participent au-delà des frais d'alimentation qui leur incomberaient de toute façon si leur enfant était à la maison (max. CHF 18,-/jour) remet en question le financement des camps et des sorties scolaires. Cela inquiète les parents qui craignent de voir disparaître ces activités. Mais, par peur, doit-on renoncer à défendre le principe de gratuité ?

Certes, aujourd'hui, le financement des sorties scolaires repose essentiellement sur les communes et leur demander de fournir un effort financier supplémentaire pourrait leur donner envie de supprimer certaines activités. Ceci dit, le principe de gratuité de l'école est un projet général de société. Les communes ne sont pas les seules à devoir y contribuer. Il existe plusieurs moyens pour financer ces sorties, l'Etat a la possibilité d'utiliser différents leviers pour répartir le coût des prestations sur différents portefeuilles. A titre d'exemple, le renforcement du subventionnement des structures d'hébergement ou de la location de matériel, la gratuité des transports publics pour les élèves sont autant de voies à explorer pour venir en soutien aux communes.

L'apé-Vaud souhaite donc que les instances politiques trouvent des solutions durables en actionnant tous les leviers pertinents pour que les activités scolaires jugées essentielles à l'éducation générale, culturelle et sportive soient maintenues, et leur accès garanti à tous les élèves, sans une différence de traitement occasionnée par les moyens variables des communes plus ou moins fortunées. Et sans devoir passer par la participation financière des parents au-delà de ce que la loi prévoit.ⁱ

ⁱ L'apé-Vaud a toujours prôné les activités hors cadres comme faisant partie du cursus scolaire, en insistant sur l'égalité de traitement, à savoir que tous les enfants y aient accès. Cf. *Résolution votée lors de l'Assemblée générale des Délégués de l'apé-Vaud du 14 mai 2009 à Lausanne*. Voir notre site www.ape-vaud.ch